



Commune de La Grande Paroisse

Note de présentation du compte financier unique 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

| | | |
|----------------------------|---|----------------|
| Recettes de fonctionnement | | 3 476 602.95 € |
| Dépenses de fonctionnement | - | 3 144 979.29 € |
| Résultats de l'année 2025 | | 331 623.66 € |

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement : 3 144 979.29 €

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux. On note par rapport au réalisé 2024 une hausse de 8.25%.

Les charges à caractère général (chapitre 011) : 682 787.89 €

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune

On observe que les dépenses ont baissé de 13.03 % (102 284.77 €). Cette baisse est liée en grande partie à la réfection des voiries et réseaux.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 993 180.69 €

Elles ont augmenté de 6.54 % soit 60 969.73 € qui s'explique par moitié par l'embauche de deux contrats d'insertion puis agents aux services techniques palliant les absences de deux agents et par l'augmentation des charges, de l'assurance statutaire et la mise en place de la prévoyance.

Les atténuations de produits (chapitre 14) : 27 351 €

En baisse de -11,43% en 2024, elles ont augmenté de 1.83% en 2025. Ce chapitre vise à réduire les inégalités entre les différentes communes.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 1 198 461.52 €

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations (68 935 €), les frais de contingents incendie (45 982 €) et les participations aux syndicats intercommunaux (SIVOS et SITCOME).

Les charges financières (chapitre 66) : 34 624.97 €

Ces charges concernent les intérêts des emprunts. Elles ont augmenté de 7.61 % (2 448.72 €).

Les dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) : 1 163.74 €

Elles concernent les dépréciations des actifs circulants.

Les opérations d'ordre (chapitre 042) : 207 409.48 €

Ecriture d'ordre qui consiste en un transfert entre sections.

Les recettes de fonctionnement : 3 476 602.95 € hors 2 442 717.82 € de résultat de fonctionnement reporté.
Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine. Elles ont augmenté de 3.74 % par rapport à 2024 soit + 125 234.81 €.

Les atténuations de charges (chapitre 013) : 24 189.26 €

Ce chapitre est en forte augmentation du fait de l'arrêt prolongé d'un agent communal.

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : 197 339.71 €

En baisse de 8.23 %, elle est liée en grande partie à la refacturation du personnel communal au SIVOS.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : 2 508 085.39 € (620 770.40 + 1 887 314.99)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 37.09%

Taxe sur le foncier non bâti : 52.51%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19.07%

Aucune variation des taux par rapport à 2024.

Baisse de 2.09% liée aux fonds de péréquation et aux taxes foncières et sur l'électricité.

Les dotations, subvention et participations (chapitre 74) : 307 012.83 €

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante. Ce chapitre est en augmentation de 2.60% liée à la FCTVA (44.60%) et à la dotation de solidarité des communes (5.50%).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 230 363.53 €

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant est en augmentation de 10.45%.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 77 202.75€

Il correspond au produit d'une cession d'immobilisation.

Les opérations d'ordre (chapitre 042) : 132 409.48 €

Ecriture d'ordre qui consiste en un transfert entre sections.

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

| | | |
|---------------------------|---|----------------|
| Recettes d'investissement | | 805 718.91 € |
| Dépenses d'investissement | - | 1 284 884.62 € |
| Résultats de l'année 2024 | - | 479 165.71 € |

b) Déficit de l'exercice 2024 : 22 469.09 €

c) Solde des restes à réaliser : 185 974.97 €

d) Affectation au compte 1068 : 687 609.77 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement : 1 284 884.62 €

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés. On note une augmentation des dépenses par rapport à 2024 de 100.27%.

Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) : 83 432.74 €

Le remboursement du capital de la dette était de 70 632.98 € en 2024.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 1 334 759.33 €.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 16 028.22 €

Mise en conformité du PLU en 2025 soit une dépense réglée de 15 428.22 €, le reste étant des frais d'insertion.

Chapitre 204 : Subvention d'équipement versé : 8 014.97 €

Il correspond aux travaux réalisés par la CCPM sur la ZAC des Crocs pour récupérer la TVA.

Chapitre 040 : Opération d'ordre transferts entre sections : 132 409.48 €

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- **Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 760 486.92 €**
Augmentation de 158.06 %. De grosses opérations : Restructuration du cimetière, entretien des bâtiments communaux (salle du Lavoir, cabinet esthétique), solde éclairage public doté de leds, mise en place d'un système de vidéosurveillance.
- **Chapitre 23 Immobilisations en cours : 284 512.29 €**
Les dépenses correspondent aux travaux d'enfouissement des réseaux.

Les recettes d'investissement : 805 718.91 €

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, **les recettes réelles :**

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour **155 116.13 € (chapitre 13)** qui émanent principalement de nos partenaires financiers, Région et Ile de France, au fur et à mesure de l'avancement des travaux
- **Du chapitre 10** composé du FCTVA pour 68 333.41 €, de la taxe d'aménagement pour 18 833.32 € et du compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés pour 133 052.63 € soit un total de **220 219.36 €**
- **Du chapitre 16 s'élevant à 222 973.94 €** constitué essentiellement par l'emprunt de 220 000 € souscrit pour l'achat de la Maison d'Assistantes Maternelles

Et les **recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **207 409.48 € (chapitre 040)**

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

3.1 Informations statistiques, fiscales et financières

Population totale au 1^{er} janvier 2025 : 2943 habitants

Potentiel fiscal par habitant : 1 009.52 €

Ratios de niveau

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 998.15 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 136.32 €

Dépenses d'équipement brut / population : 360.53 €

Encours de dette / population : 0 €

DGF / population : 50.90 €

Ratios de structure et d'analyse financière

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 33.81 %

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 90.34%

Taux d'épargne brute : 12.16%

Taux d'épargne nette : 9.66 %

Ratio d'endettement : 0.00%

Capacité de désendettement : 0

3.2 Etat du personnel

Filière administrative : 8 agents : Cat A : 1 – Cat B : 2 – Cat C : 5

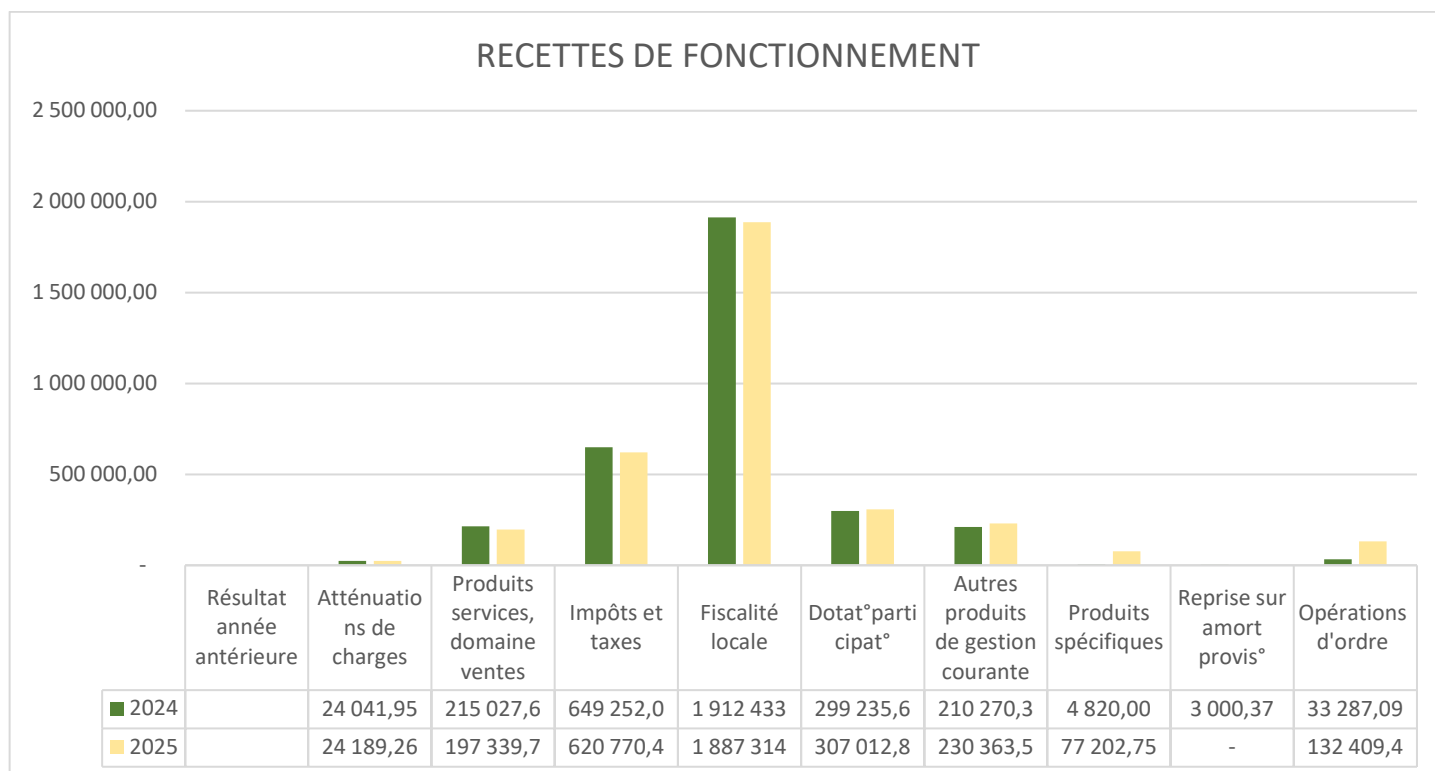
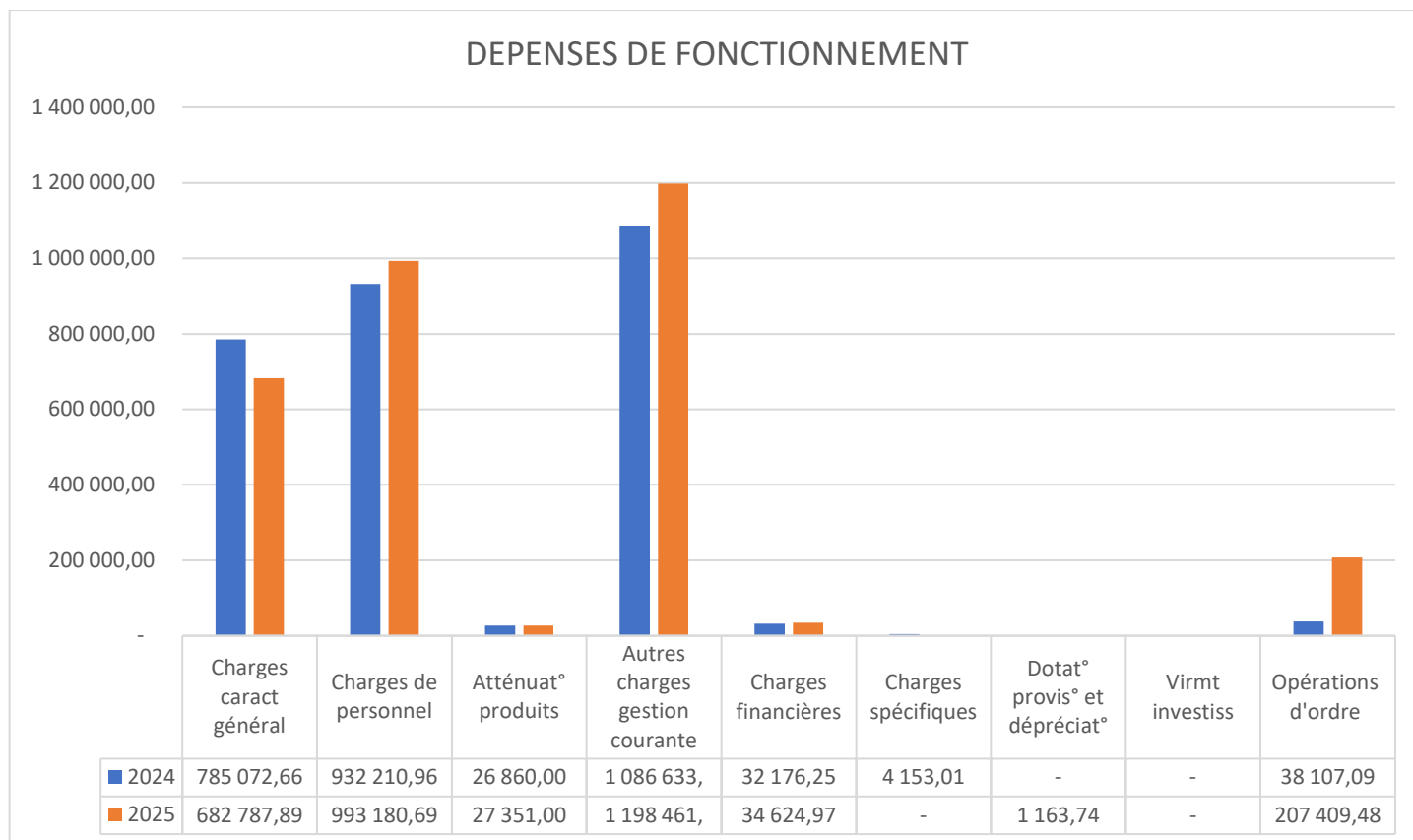
Filière technique : 8 agents : Cat B : 1 – Cat C : 9 (dont 2 saisonniers d'un mois)

Filière culturelle : 1 agent : Cat B : 1

Filière police : 1 agent : Cat C : 1

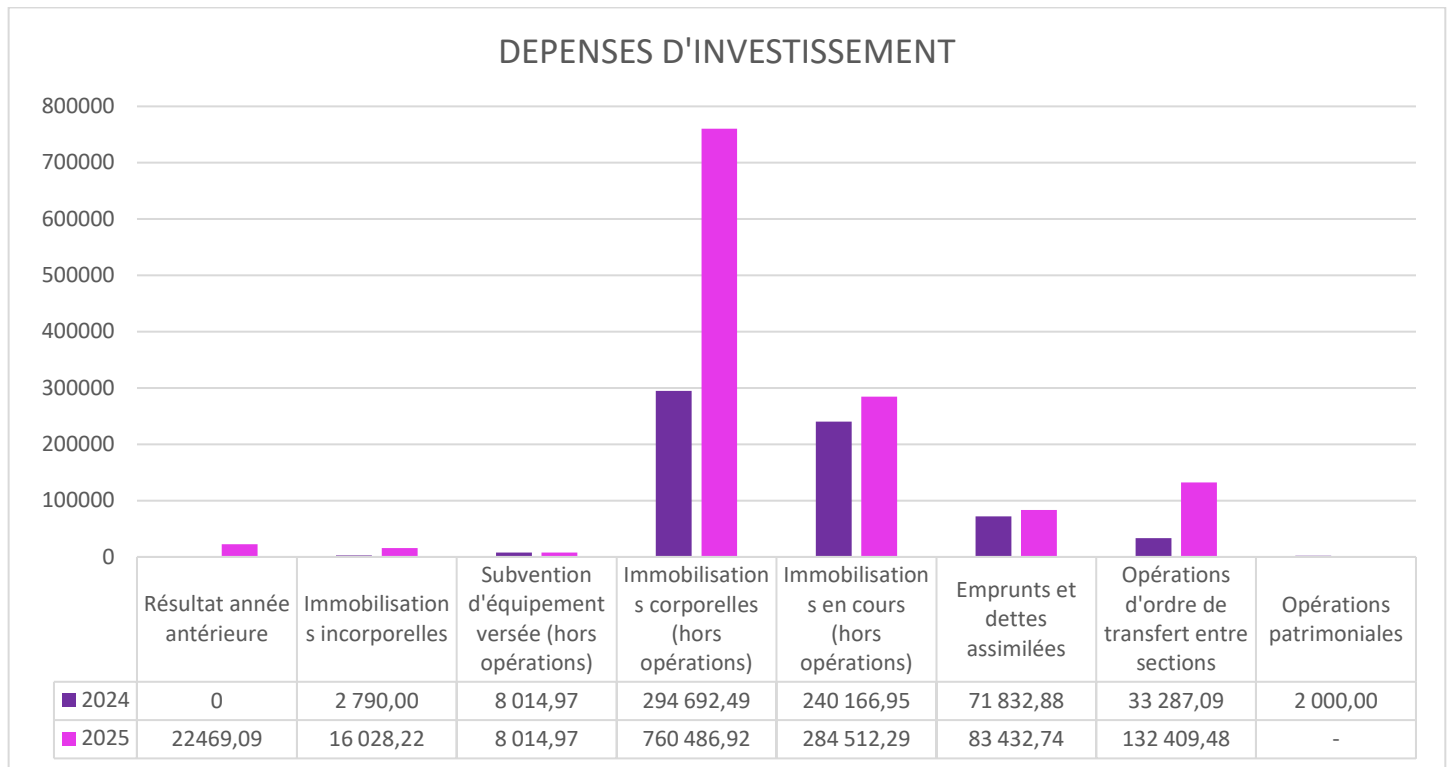
3.3 Graphiques comparatifs 2024/2025

SECTIONS DE FONCTIONNEMENT



SECTIONS D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT

